

RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE INFORMATIQUE RAIP (Réseau Académique d'Informatique de Proximité)

Etablissement ou Service : Inspections académiques des Ardennes, de la Marne, de l'Aube et de la Haute Marne.

I - Description du poste

Quotité de travail : 100 %

Date de mise en place de la fiche de poste : oct 2009
Date de mise à jour de la fiche de poste : oct 2009

Agent : TITULAIRE

Positionnement du poste dans l'organisation

Le responsable de RAIP est placé sous l'autorité hiérarchique du secrétaire général de l'inspection académique et sous la responsabilité fonctionnelle de la Direction des Systèmes d'Information du Rectorat.
Le responsable du Département d'Assistance aux Etablissements (DSI2) assure la coordination académique des quatre RAIP.
Le recrutement sera effectué par le secrétaire général de l'IA et le DSI

II - Missions du poste

Mission générale

Le responsable de RAIP est un informaticien qui au niveau du département a en charge la mise en œuvre de la politique informatique académique, déclinée dans le schéma directeur national et académique.

Dans ce cadre ses missions comprennent :

- le déploiement des applications
- le déploiement des Infrastructures
- le fonctionnement de la politique de sécurité
- l'assistance et la formation des utilisateurs.

Ces utilisateurs se situent essentiellement dans les lycées, les collèges et les écoles. Les services académiques en département font également partie du champ d'intervention du RAIP.

Activités propres

Disposant de solides connaissances en informatique (niveau Bac+3) il organise, coordonne et anime une équipe d'informaticiens composée de la fusion des trois structures actuelles : le CDTI, l'EDA et le SAA.

Grâce également à une bonne connaissance des besoins des utilisateurs et de l'institution, le responsable du Raip, contribue à l'élaboration du schéma directeur académique.

Il propose et collabore avec la DSI à la mise en place d'une offre de services académique. Il s'inscrit dans une démarche de mutualisation des compétences et des solutions.

Il apporte conseil et expertise au secrétaire général de l'inspection académique.

III - Environnement professionnel

Partenaires internes	Les responsables des établissements scolaires et leurs équipes, les services académiques en département. Le Datice. L'IEN TICE sur mission auprès du recteur. L'IEN TICE départemental, les IEN de Circonscription, les animateurs informatiques auprès de l'IA DSDEN.
Partenaires externes	Les collectivités territoriales et les sociétés informatiques, le cas échéant.
Moyens / ressources	Responsable d'une équipe de 5 à 10 informaticiens selon les cas, il dispose d'une salle de formation pouvant accueillir 12 personnes. Il s'appuie également sur les infrastructures académiques et les compétences de la DSI dans les différents domaines comme les développements et les infrastructures..
Contraintes particulières de travail	Dans le cadre de la mission, il peut participer aux différentes réunions et séminaires ce qui implique des déplacements dans et hors Académie.

V – Compétences attendues

Spécifiques	Bonne connaissance de l'environnement informatique de l'Education nationale et des besoins des utilisateurs.
Transversales	Rigueur, capacité d'écoute, de dialogue et d'adaptation avec un nombre important d'interlocuteurs différents.
Encadrement d'équipe	Capacité au management d'équipe et à la conduite de projet

V - Objectifs assignés

S'imprégner du fonctionnement actuel des anciennes équipes SAA EDA et CDTI afin d'assurer une bonne continuité de service. Définir un plan d'activité et d'organisation des tâches conformément à l'évolution de l'offre de service informatiques de proximité auprès des établissements et des structures académiques.	Echéance 1 an
--	---------------